

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt, le 17 Août 2020 à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 Août 2020, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présent : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BERQUEZ Zélia, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie-Gabrielle.
Présents : 14	
Votants : 15	Etaient représentés : SAMPIERI Jean-Pierre
	Secrétaire de séance : MARIANI Mélody
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**Objet :** Remboursement de travaux de pose de cuisine équipée à M. Paul GIUDICELLI.

Le Maire, sur proposition de l'ensemble de ses adjoints, expose :

Lors de l'entrée de M. GIUDICELLI et Mme MARTINEZ dans l'appartement communal situé à l'ex-gendarmerie, il n'existait pas de cuisine équipée.

Il a été convenu avec M. POLVERINI, maire à l'époque de la demande, que M. GIUDICELLI fasse les travaux de pose d'une cuisine équipée et soit remboursé de la somme équivalente soit 2 750 €.

Le conseil municipal, ouï le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré décide :

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Article 1 : Le remboursement des travaux de pose de cuisine équipée à M. Paul GIUDICELLI d'un montant de 2 750 € est adopté.

Article 2 : les dépenses afférentes à ces travaux seront inscrites au budget principal 2020 aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Affichée et transmise en Préfecture le :  17/08/2020	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarelo, le 17 Août 2020, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/08/2020
--	---

Le Maire,  
  
Charles-Henri BIANCONI

